

Communiqué de presse

A L'OCCASION D'UNE GRANDE SEMAINE DE LA MER, LA MINISTRE DE LA MER PRÉSENTE SA RÉFORME PRIORITAIRE EN CONSEIL DES MINISTRES

Publié le 09/02/2022

Au cours d'une semaine très chargée sur le front maritime, Annick Girardin a présenté ce matin en conseil des ministres la réforme prioritaire du ministère de la mer : « Accompagner la filière pêche pour une exploitation plus durable des ressources halieutiques ». La ministre de la mer a profité de son intervention pour aborder différents sujets importants et qui font l'actualité cette semaine : l'avenir de l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM), le colloque de La Rochelle sur l'emploi et les compétences maritimes, le sommet mondial des océans, l'élaboration du plan d'action pour une pêche durable et, bien entendu, le Brexit et ses implications en matière de pêche.

La ministre de la mer, Annick Girardin, est intervenue ce matin en conseil des ministres au sujet de la réforme prioritaire du ministère de la mer : « Accompagner la filière pêche pour une exploitation plus durable des ressources halieutiques ». La France promeut l'idée d'une pêche durable et responsable, loin des caricatures qui ressortent trop souvent dans le débat public. Le bon état écologique des stocks de poissons, soit le rendement maximum durable, concerne 67% des poissons débarqués, soit une augmentation de près de 10% par rapport à l'année dernière. Ces bons résultats sont le fruit d'une prise de conscience d'un secteur d'activité soumis à de nombreux défis. Annick Girardin a ainsi pu aborder le sujet du Brexit et des licences de pêche, mais aussi des aires marines protégées ou de la cohabitation en mer. Ces sujets seront couverts par les futures propositions du plan d'action pour une pêche durable, dont la campagne de participation en ligne s'achèvera le 15 février et reste accessible en cliquant [ici](#).

En marge de cette intervention, Annick Girardin a évoqué l'actualité maritime de la semaine, débutée à La Rochelle sur des enjeux liés à la plaisance et au littoral, la protection sociale de marins (signature de la Convention d'objectif et de gestion de l'ENIM), puis avec le colloque sur l'emploi et les compétences maritimes qui se tient ce jour. La politique maritime s'impose dans ce début de semaine rochelais comme un ensemble cohérent qui favorise dans le temps long la poursuite d'objectifs essentiels pour notre pays : un transport maritime durable et responsable, y compris du point de vue social ; une politique avant-gardiste de compétences pour préserver notre souveraineté.

Et sans un territoire préservé, il n'y a pas de souveraineté possible. Pour cette raison, le président de la République a tenu à organiser le premier Sommet mondial des océans à Brest. Annick Girardin s'y rendra dès demain avec un programme intense dans le cadre ce Sommet. La transition énergétique de navires, la place des femmes dans les métiers de la mer, la meilleure prise en compte de la biodiversité en lien avec les navigateurs, tout est lié sur un territoire aux enjeux particuliers et complexes qui enfin peut trouver une réponse par une vision intégrée dans la réponse apportée par les pouvoirs publics.

Annick Girardin déclare : « Placée sous le double signe d'une Europe bleue et d'un avenir durable pour nos océans, cette semaine doit servir de prise de conscience pour tous. La politique maritime du Gouvernement est exigeante. Indépendamment des crises, elle se construit dans le temps long, se structure, comme une vraie politique publique au service de tous. Nous avons besoin d'indicateurs clairs pour y parvenir. Cette réforme prioritaire portant sur la pêche en est le témoignage évident. Mais la politique maritime de la France, c'est aussi la protection sociale, la compétitivité du transport maritime, la protection et la valorisation des océans et des littoraux... en une formule, la cohabitation des usages et des usagers à l'échelle d'un territoire. »